

Relevé des conclusions de la négociation préalable avec le SNUipp-FSU09 et la DSDEN de l'Ariège
--

I Mise en œuvre de la procédure concernant la négociation préalable

- **Textes de référence** : - loi n°2008-790 du 20 août 2008
- décret n° 2008-1246 du 01 décembre 2008
- articles L.133-2 et L.133-11 du code de l'éducation
- **Lieu** : DSDEN de l'Ariège
- **Jour** : vendredi 13 novembre 2020
- **Heure** : 14h à 15h
- **Représentant l'administration** : Mme Clarac, Secrétaire générale
- **Représentant le syndicat SNUipp-FSU** : M. Trovalet
- **Motifs ayant conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève**
 - Les mesures à prendre d'urgence pour assurer dans ce contexte épidémique la protection de tous et toutes, personnels comme élèves et notamment la fourniture de masques plus protecteurs et en quantité suffisante pour couvrir le temps de travail et de transport, l'équipement en purificateurs d'air.
 - La gestion de la crise sanitaire par le ministère qui dégrade les conditions de travail déjà largement détériorées, conduisant à une surcharge de travail et à une mise sous pression intenable pour l'ensemble des personnels dont les directrices et directeurs d'école, épuisés et exaspérés.
 - La nécessité de procéder dans les plus brefs délais aux recrutements nécessaires en particulier de toutes les candidates aux concours inscrites sur la liste complémentaire pour pourvoir notamment au remplacement des personnels vulnérables ou en congé maladie.
- **Dépôt du préavis de grève** : du 24 novembre au 18 décembre 2020 inclus
- **Conditions d'organisation et de déroulement de la négociation préalable**
 - Transmission par mail de la demande de négociation **datée du 06 novembre 2020 et arrivée le 05 novembre 2020**
 - Réponse le 06 novembre 2020 par mail de la DSDEN proposant de rencontrer 4 membres de l'organisation syndicale **le lundi 09 novembre 2020**
 - **Demande du syndicat de retarder cette rencontre au vendredi 13 novembre 2020**
 - Relevé des conclusions dans les 5 jours qui suivent la négociation préalable : **avant le mercredi 18 novembre 2020 minuit**
 - **Préavis de grève de 5 jours francs**. Il doit être déposé au plus tôt le jeudi 19 novembre 2020 si la négociation a échoué.

II Revendications de l'organisation syndicale (SNUipp-FSU) et réponse de l'administration

1. Les mesures à prendre d'urgence pour assurer dans ce contexte épidémique la protection de tous et toutes, personnels comme élèves et notamment la fourniture de masques plus protecteurs et en quantité suffisante pour couvrir le temps de travail et de transport, l'équipement en purificateurs d'air.

Réponse de l'administration :

- L'administration fournit des masques **à tous les personnels des 1^{er} et 2nd degrés (titulaires, non titulaires et contractuels)**. Ils ont pour objectif d'éviter la projection des gouttelettes émises par le porteur en cas de toux ou d'éternuement. Et plus généralement pendant l'expiration, ils permettent de limiter la contamination des personnes situées à proximité et de l'environnement extérieur (objets, surfaces...).

La DSDEN distribue aux écoles et établissements du second degré trois types de masques :

- des masques « grand public » en tissu lavables 20 fois
- des masques jetables de type I
- des masques jetables de type II présentant une efficacité de filtration bactérienne supérieure aux masques en tissu ou de type I pour les personnes vulnérables sur présentation d'un certificat médical.
- des masques inclusifs pour les professeurs et les AESH accueillant un ou plusieurs élèves sourds ou malentendants.

- L'administration dispose de masques pour **les élèves des familles en difficulté financière et pour les élèves ayant oublié leurs masques.**

La DSDEN fournit aux écoles et établissements du second degré deux types de masques : des masques de taille XS et de taille S en tissu lavables 20 fois afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

- Il appartient aux directeurs et directrices d'école, via les IEN et aux chefs d'établissement de faire la demande de ces masques (adultes et élèves) à la DSDEN de l'Ariège.

- Il est à noter que le conseil départemental de l'Ariège a pris l'initiative de fournir des masques aux collégiens boursiers et le conseil régional d'Occitanie aux lycéens.

2. La gestion de la crise sanitaire par le ministère qui dégrade les conditions de travail déjà largement détériorées, conduisant à une surcharge de travail et à une mise sous pression intenable pour l'ensemble des personnels dont les directrices et directeurs d'école, épuisés et exaspérés.

Réponse de l'administration :

Un groupe de travail départemental relatif à l'amélioration des missions des directeurs et directrices d'école s'est tenu le 05 novembre 2020 afin d'évoquer les difficultés rencontrées et de trouver les solutions applicables.

Pour les écoles de 1 à 3 classes, l'Inspecteur d'académie permet aux directeurs et directrices de déduire d'une part sur les temps d'APC les volumes horaires de leur décharge et d'autre part 6 heures sur les temps d'animation pédagogique afin d'assurer les exercices de sécurité et le suivi des protocoles sanitaires.

3. La nécessité de procéder dans les plus brefs délais aux recrutements nécessaires en particulier de tou.te.s les candidat.es aux concours inscrit.es sur la liste complémentaire pour pourvoir notamment au remplacement des personnels vulnérables ou en congé maladie.

Réponse de l'administration :

Dès le début de cette année scolaire quatre contractuels ont été recrutés.

Deux nouveaux contractuels viennent d'être recrutés.

Un des deux personnels contractuels a été affecté à l'école d'Artigat depuis le 13 novembre 2020 Le deuxième a été affecté à l'école de Daumazan depuis le 16 novembre 2020.

Le CTA du 17 novembre 2020 fait état de 197 ETP de contractuels à venir pour le 1^{er} degré au niveau académique.

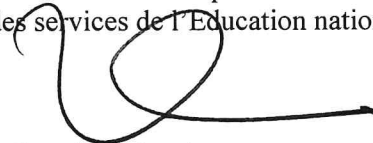
A Foix, le 18 novembre 2020

Le Secrétaire départemental
de l'organisation syndicale
FSU-SNuipp 09



Mickael Trovalet

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Education nationale



Jean-Luc Duret